

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 17 octobre 2022 à 20h00

Présent(e)s :

- M. Mme Christine Tomassi, Présidente
- Mmes Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
- MM. Jérémy Annen, Jean Berthet, Marc Botbol, Fabrice Calame, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, Bertrand de Weck, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
- M. Marc Truan, Adjoint
- M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Mme Nolwenn Bocquet, Secrétaire communale

Excusé :

- M. Patrick Amstad

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2022
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Présentation du projet de budget pour 2023
6. Projets de délibérations :
 - 6.1 Projet de délibération D249 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 63'000.- destiné à financer l'achat d'un véhicule électrique pour le service des espaces verts et voirie :
 - Rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 3 oct. 2022
 - Vote de la délibération
 - 6.2 Projet de délibération D250 : Constitution d'une servitude d'usage sur la parcelle n° 10861 propriété de l'église protestante et versement d'une indemnité
 - Rapport de la commission Finance, sécurité et règlement du 5 oct. 2022

- Vote de la délibération

6.3 Projet de délibération D251 : Constitution d'une servitude de passage public sur la parcelle n° 11325, propriété de 3N Investissements SA

- Rapport de la commission Finance, sécurité et règlement du 5 oct. 2022

- Vote de la délibération

6.4 Projet de délibération D252 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 290'000.- destiné à financer l'installation de panneaux solaires sur la toiture de la salle des fêtes

- Rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 12 sept.2022

- Vote de la délibération

7. Propositions individuelles et questions

Mme Christine Tomassi ci-après « Mme la Présidente » ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et particulièrement à Mme Béatrice Hirsch qui est présente parmi le public. Elle excuse M. Patrick Amstad.

En l'absence de remarques concernant l'ordre du jour, celui-ci est approuvé.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2022

Mme Reymond-Dorsay corrige en page 6 paragraphe 5 : « nos habitantss ».

- Le procès-verbal, malgré cette coquille, est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente souhaite partager le courrier adressé à la présidence du Conseil municipal, de la part de Mme Brigitte Martin, M. Michel Martin et Mme Dominique Verdel et qui concerne la passerelle sur la Drize. Elle donne lecture du courrier :

« Concerne : Passerelle sur la Drize

Madame la Présidente,

Plus tôt cette année les soussignés ont adressé à la Mairie quatre courriers séparés concernant le projet susmentionné. Nous ne savons pas si ces courriers ont été transmis au Conseil municipal et nous vous en adressons donc copie pour qu'ils soient traités rapidement.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous adressons, Madame la Présidente, nos salutations distinguées ».

Ce courrier est accompagné des courriers du 19 juin 2022, du 18 juin 2022, du 23 juin 2022, du 28 juin 2022 et du 25 avril 2021.

M. le Maire affirme qu'effectivement l'Exécutif a reçu tous ces courriers pour lesquels une séance d'information a eu lieu avec les riverains de la passerelle, afin de présenter le projet abouti. Puis, il y avait un délai de 15 jours ou d'un mois pour que les riverains expriment leurs remarques. Ces remarques ont été transmises à l'architecte communal qui gère le projet et qui est responsable d'aller à la rencontre de ces personnes et de régler tous ces problèmes. Mme Verdel a également fait circuler une pétition à laquelle l'Exécutif va répondre. L'objectif du projet actuellement est de constater tous ces problèmes et de les régler avant le dépôt de l'autorisation. Une deuxième séance avec les riverains sera probablement organisée. La Mairie tiendra les conseillers municipaux au courant de la suite.

3. Communications des Président-e-s de commission

Communication de Mme Brigitte Schneider-Bidaux :

La Commission Développement durable et infrastructures s'est réunie le 3 octobre 2022. Le rapport sera partagé au point 6.1 à l'ordre du jour, ci-dessous, avant de procéder au vote. Par ailleurs, la Commission a auditionné les pétitionnaires contre le projet de déchetterie au chemin Dottrens. Tout le monde le sait déjà, la déchetterie doit être déplacée. À la suite de l'audition des pétitionnaires et en accord avec la Mairie, la déchetterie sera démontée et il n'y aura pas d'installation d'une nouvelle déchetterie au chemin Dottrens, mais il y aura une utilisation plus importante des éco-points, ainsi qu'un monitoring régulier de ceux-ci. Il n'a pas été déterminé si ce sera après un ou deux mois. De plus, pour les déchets verts, aucune solution n'a été trouvée pour le moment. Pour les déchets qui ne trouvent pas leurs places dans les éco-points de la commune, il faudra se rendre à Carouge ou pendant le mois d'avril.

Communication de M. Jérémy Annen :

La Commission Finance s'est réunie le 5 octobre 2022, au sujet des servitudes d'usage et de passage, qui seront présentées ci-dessous. La commune grandit et elle doit adapter ses infrastructures et son administration. Durant la séance, les commissaires ont eu l'occasion d'aborder de nouveaux éléments en lien avec les postes de la Mairie, ainsi que les diverses fonctions et les taux d'activités. Puis, les commissaires ont abordé le sujet des subventions accordées par la commune aux aspects de la mobilité, la biodiversité et l'énergie. Ensuite, la discussion s'est tournée sur les abonnements TPG et les vélos cargo à disposition, les ruches et sur les éléments mis en place pour l'amélioration et la performance énergétique des bâtiments privés de la commune, notamment les visites et subventions SIG accordées directement aux habitants. De 2018 à 2023, la subvention à hauteur de CHF 90'000.- a quasiment doublé dans ces domaines-là. En définitive, il convient de souligner l'investissement important de la commune dans les différents domaines de développement durable.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Démission de Mme Béatrice Hirsch :

M. le Maire fait remarquer que M. Truan et lui sont désormais les deux seuls membres de l'Exécutif au bout de la table. Il remercie Mme Béatrice Hirsch d'être présente, celle-ci a quitté ses fonctions le 30 septembre 2022. Les remerciements pourront lui être adressés plus tard dans la soirée à l'issue de la séance du Conseil municipal.

Organisation et répartition des dossiers :

L'organisation et la répartition des dossiers ont été décidés conjointement par M. le Maire et M. Truan. Au vu de leurs agendas respectifs, la répartition risque de changer.

M. Truan s'occupera de la Cigogne ; des aînés de la commune ; de l'ACG, de la culture et du sport ; la ferme Rosset et les affaires sociales.

M. le Maire s'occupera de l'AFJGSO ; du restaurant scolaire (RS) ; GIAP ; Ecole ; FASe ; les subventions ; et les manifestations et événements de la commune.

M. le Maire et M. Truan s'occuperont conjointement de la crèche et du jardin d'enfant.

Date des élections complémentaires et chronologie :

17.10.2022 - Ouverture du dépôt des candidatures au SVE

12.12.2022 - Clôture du dépôt à 12h au SVE

19.02.2023 - Premier tour de l'élection

12.03.2023 - Second tour de l'élection

Votation BUS 49

Votation communale du 25 septembre 2022 relative au projet de nouvelle ligne de bus Veyrier – Troinex – Bachet-de-Pesay

Une majorité des Troinésiens a dit oui au futur bus 49. Le projet est donc accepté par 52,68% des votants. Cette ligne offrira une liaison attractive et directe avec le Léman Express. Cette nouvelle ligne doit relier Veyrier à la gare de Lancy-Bachet, en passant par Troinex. Le crédit communal de 1,15 million de francs, destiné aux travaux d'aménagements routiers, est accepté.

L'objectif de la commune est de pouvoir réaliser les travaux dans le courant de l'année 2023 afin que la nouvelle ligne de bus puisse entrer en service avant la fin de l'année prochaine.

Les premiers habitants arrivent en mars 2023. À savoir que l'objectif initial de la commune était que la nouvelle ligne de bus soit en service en même temps que le Léman Express en 2019. Les services de l'Etat imaginaient plutôt la mise en service de la nouvelle ligne de bus en même temps que l'arrivée des habitants des Crêts, ce que M. le Maire espère. L'essentiel est que les habitants adoptent l'habitude de prendre le Léman Express et la ligne de bus afin qu'ils ne se déplacent plus en voiture.

Réaménagement de la zone sportive : aménagement du chantier secteur du chemin Lullin/ chemin Dottrens la 3ème phase du chantier a débutée le 3 octobre

Fermeture du tronçon du chemin Lullin situé à la hauteur du temple protestant. L'accès aux locaux de la paroisse se fera provisoirement par le chemin de Saussac.

Fermeture de la déchetterie actuelle et de ne pas réaliser une déchetterie provisoire au chemin Dottrens. La déchetterie actuelle devant être fermée le 31 octobre prochain au plus tard, des informations seront données prochainement à tous les habitants concernant les lieux à disposition pour la récupération des différents déchets.

Fermeture de toute la zone sportive, y compris le secteur de l'ancien club-house du tennis. Seules les barres de « street-workout » resteront disponibles encore quelques mois.

Lecture de la lettre de M. Gorce

C'est un sujet qui a souvent été discuté et qui revient souvent, cela concerne le phono-absorbant. Il donne lecture de la lettre de M. Gorce, qui est ingénieur civil cantonal :

Concerne : Revêtements phono-absorbants sur la Route d'Annecy.

« M. le Maire,

Votre courrier du 21 avril 2022 a retenu toute mon attention. Comme indiqué dans mon message du 21 septembre 2021, le renouvellement des revêtements phono-absorbants est réalisé entre autres selon leurs anciennetés. Actuellement, mon service procède aux réfections des revêtements dits de 1^{re} génération, soit les enrobés et les tronçons posés avant 2009. Sur la Route d'Annecy, le revêtement en place date de 2009. À ce jour, la pose de nouveaux revêtements phono-absorbants est planifiée à l'origine en 2025, sous réserve des disponibilités budgétaires.

En espérant avoir répondu à votre demande,

Je vous prie de recevoir, M. le Maire, mes sincères salutations ».

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Recommandations de la Task Force Energie constituée par le Canton

Afin de permettre une mise en œuvre homogène de mesures complémentaires dans les communes, le Conseil d'Etat a proposé toute une série de recommandations en matière d'économie d'énergie. Rien de contraignant, mais l'objectif est d'utiliser l'exemplarité des communes pour convaincre la population d'agir chaque fois qu'elle le peut.

L'ensemble des recommandations proposées au cours de 3 commissions de l'ACG ont été adoptées par les communes, et se déclinent ainsi :

Les bâtiments communaux :

- Chauffage à 20° dans les bâtiments administratifs
- Chauffage à 20° dans les écoles primaires (pas dans les crèches)
- Interdiction pour le personnel d'utiliser des appareils de chauffage mobile
- Report du démarrage de la saison de chauffe au 15 octobre sauf mauvaises conditions météo
- Baisse du chauffage durant le week-end et les fermetures de vacances
- Suppression de la fourniture d'eau chaude dans les lieux de travail et les lieux publics
- Extinction de l'éclairage nocturne des bâtiments publics
- Appel à la sobriété des décorations de Noël

Les installations sportives :

- 26°C au maximum pour tous les bassins des piscines
- Maintenir l'ouverture des patinoires extérieures saisonnières avec une ouverture raccourcie de début décembre à fin janvier
- 17°C dans les halles sportives intérieures
- 14°C pour les bulles de tennis non isolées

L'éclairage public :

Les communes se sont entendues pour préconiser l'extinction nocturne de 1h à 5h le matin, des routes, des rues et des chemins appartenant aux communes, en tenant compte des contraintes techniques et sécuritaires, des spécificités locales et des horaires des transports publics. Informations à suivre sur le détail.

Installation MyPost 24

Dès à présent, un automate MyPost 24 est à disposition de la population troinésienne, chemin de la Grand-Cour 4. Cet automate, dont l'utilisation se fait via la Post-App, est accessible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Il permet d'expédier et de recevoir des envois facilement.

Arbres abattus sur le site de l'agorespace :

Les arbres récemment abattus, dans la cadre du plan d'abattage du parking et avec toutes les autorisations nécessaires, vont être remplacés par 30 nouveaux qui seront replantés sur l'ensemble du parc.

Concours fleuris des communes genevoises 2022 :

M Truan annonce que Troinex à obtenu le 2ème prix du concours fleuris pour les communes de 2'500 à 5'000 habitants. Les critères d'évaluation sont le choix des plantes par rapport à l'exposition, la bienfaisance de la plantation, le concept et la créativité, la qualité de l'entretien, la durée de la décoration, l'intégration dans l'environnement. Le Jury est composé d'environ 30 professionnels et de 20 amateurs apportant leurs impressions. Il en profite pour remercier chaleureusement l'excellent travail du personnel des espaces verts.

Retour sur les dernières manifestations préparées par DS :

- Apéritif d'automne et inauguration du camion des pompiers – vendredi 30 septembre :

L'apéritif s'est bien déroulé, le lieu s'y est très bien prêté, moins de participants qu'habituellement et moins de petits plats cuisinés et apportés par les habitants. Le véhicule des pompiers a eu un grand succès, les enfants se sont précipités tout autour, à l'intérieur, au volant les yeux brillants d'excitation. Le bruit de la sirène et les feux allumés du véhicule ont impressionnés petits et grands. Avec un peu de chance, le discours du Capitaine Mickael Bourgoïn en aura convaincu plusieurs de rejoindre un jour la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Troinex.

- Festival Assemblage'S – du 7 au 9 octobre

Malgré l'annulation du spectacle prévu le jeudi soir, cette 11ème édition a été ponctuée d'émotions et de belles découvertes encore une fois au rendez-vous de ce Festival qui a fait salle comble à chaque représentation.

- Semaine de la démocratie :

Le jeudi 6 octobre de 14h00 à 16h00, deux classes de 8P de l'école de Troinex se sont rendues à la mairie pour découvrir les diverses facettes d'une administration. L'Exécutif a reçu les élèves pour un moment d'échanges et pour répondre aux diverses questions des élèves. Par la suite, c'est le Maire qui leur a posé des questions en lien avec la mobilité douce afin, entre autres, de connaître leur manière de se rendre à l'école.

Le vendredi 7 octobre, l'équipe des TSHM, en collaboration avec la commune, a organisé un débat-repas dont le thème était « Le vote : un droit ? un devoir ? ». Le débat était animé par une jeune fille de 15 ans sous forme de quizz. Pas moins d'une quarantaine de jeunes, filles et garçons, se sont rendus au local afin de débattre et partager ce moment « démocratique ». Un succès pour les organisateurs. Pour information, la mairie avait envoyé un flyer d'invitation à chacune et chacun des 520 jeunes de la commune entre 12 et 25 ans.

- Promotions citoyennes :

Le lundi 10 octobre, ont eu lieu les promotions citoyennes. 41 jeunes qui atteignent l'âge de 18 ans dans l'année ont été invité.e.s à participer à la réception organisée par la mairie, en préambule à celle organisée dans la soirée par la Ville de Genève et l'ACG à la salle de l'Alhambra. Seuls 5 jeunes ont répondu présents et dont 3 ont poursuivi la soirée avec le Maire et son adjoint à l'Alhambra. Quelques membres du Conseil municipal était également présents à la mairie, ainsi que Sandrine Queirog et Sabrina Sisawo, représentant les TSHM.

Sur la participation, il y avait 250 jeunes ce soir-là et 600 lors de la dernière édition et 1200 lors des éditions des précédentes années. Cette déclinaison va probablement mener à des réflexions sur la forme à donner à cet évènement.

Manifestations à venir :

- Samedi 5 novembre : Troc-vente d'automne-hiver
- Mercredi 9 novembre : Repas des aînés (à midi)
- Samedi 12 novembre : Repas de la Saint-Martin (à midi)
- Vendredi 18 novembre : Soirée de la commune (Domaine de Collex-Bossy)

Mme la Présidente remercie l'Exécutif pour ses communications et demande s'il y a des questions.

Questions :

M. de Weck rebondit sur la mention de M. le Maire de la nouvelle ligne de bus 49, dont les travaux seront réalisés dans les meilleurs délais pour une mise en service en automne prochain. Toutes et tous ici sont au courant qu'il y a des recours devant le Tribunal administratif. À ce sujet, M. de Weck demande si la Mairie a des nouvelles de l'état d'avancement du traitement de ces recours.

M. le Maire affirme que l'Exécutif n'a aucune nouvelle des instances juridiques, qui sont le troisième pouvoir. Il ose espérer que le Tribunal attendait la votation pour peut-être avoir une prise sur les événements. Par ailleurs, si le crédit avait été refusé, le recours aurait eu moins d'importance. Donc, la Mairie n'a reçu aucune réponse et espère que le Tribunal a pris connaissance de la votation et qu'il va se mettre en marche rapidement.

M. Rüttimann aimerait s'assurer que la Mairie compte laisser quelques décorations de Noël éclairées en fin d'année, quitte à éteindre les lumières à d'autres endroits. Ainsi, l'activité festive serait maintenue pour la jeunesse et pour la joie de vivre des habitants de la commune.

M. le Maire souligne que la décision de ne pas illuminer les décorations, n'empêche pas l'installation de décorations non illuminées, il y aura notamment le sapin de Noël. Le Canton traverse actuellement une période où personne ne sait trop quoi faire et où les journaux affolent la population sur le sujet, puis le Conseil fédéral ne donne pas trop de mesures. Pour l'instant c'est cette décision qui a été prise.

5. Présentation du projet de budget pour 2023

Mme la Présidente laisse la parole à M. Truan pour la présentation.

Présentation :

L'année 2023 annonce un nouveau tournant pour la commune et notamment pour son budget, avec l'ouverture de la crèche en août avec le financement de 50 places, parfaitement alignée à l'arrivée des premiers habitants au Parc des Crêts. Et la commune a les moyens nécessaires de le faire. Ces deux éléments sont à l'origine de la variation importante d'environ 1,5 millions de francs au budget 2023, tant dans les dépenses que dans les revenus, ce qui permet d'équilibrer ce budget. Le budget prévu est le suivant :

- Revenus inscrits : CHF 12'224'125.-. (Le budget 2022 chiffrait CHF 10'774'900.-.)
- Charges : CHF 12'215'642.-.
- Excédent de revenus : CHF 8'483.-.

Petit regard politique : il est important de noter, selon M. Truan, que par rapport au budget 2022, la part du budget allouée à la cohésion sociale passe de 45 à 49%, donc quasi la moitié du budget. Ceci est évidemment en lien avec l'augmentation des dépenses liées à l'ouverture de la crèche. En définitive, le budget du social se répartit ainsi : 1/3 pour la petite enfance ; 1/3 le scolaire et le parascolaire (35%) ; et le tiers restant comprend ce qui est culture et sport, les divers événements, les aînés, la FASe.

Impôts :

Selon les chiffres communiqués par le département des finances, les recettes fiscales des personnes physiques estimées pour 2023 se montent à CHF 7'140'000.-. Toutefois, cette estimation ne tient pas encore compte de l'augmentation du nombre de contribuables en 2023 liée à l'arrivée des habitants au Parc des Crêts. C'est pourquoi, ce montant de CHF 1'580'000.- a été sur la base d'une projection réalisée par le département des finances. On avait repris les chiffres qui figuraient dans le plan décennal dans lequel figurait déjà des simulations sur la reprise des données fiscales avec les nouveaux arrivants et qui permettait d'équilibrer dans le temps les budgets. On note également environ 36% d'augmentation des recettes fiscales des personnes morales. Ce qui donne pour le projet de budget :

- Revenus fiscaux des personnes physiques : CHF 8'720'000.-.
- Revenus des personnes morales : CHF 453'000.-.
- Pour un total de CHF 9'173'000.-. (Le budget 2022 prévoyait CHF 7'801'000.-.)

Quelques informations liées aux postes et charges :

Rubrique 01 - Conseil municipal et Exécutif : ce poste augmente de CHF 25'000.- environ, considérant la charge réelle du travail fourni par les membres de l'Exécutif. Le Conseil municipal a souhaité adapter le montant des indemnités versées au Maire et aux adjoints pour 2023.

Rubrique 02 - Services généraux du bâtiment administratif : ce poste prévoit une augmentation de CHF 277'000.- des charges provenant essentiellement de l'engagement d'un.e assistant.e du secrétariat général, afin de faire face à l'augmentation des tâches et de l'importance grandissante des dossiers à suivre. La commune a prévu d'engager un ou une technicienne de maintenance pour l'entretien courant des bâtiments communaux.

Rubrique 54 - Accueil de la petite enfance : augmentation de CHF 957'200.-. L'ouverture de la crèche à Troinex en août 2023 permettra d'accueillir 50 enfants de la commune, soit 40 places supplémentaires par rapport à la situation actuelle, compte tenu des places financées jusqu'à maintenant à la crèche de la Cigogne à Veyrier. Ceci représente des coûts supplémentaires importants. Le prix des places de crèches est estimé environ à CHF 34'000.- environ après déduction de la participation financière des parents. L'engagement du personnel avant l'ouverture, ainsi que la mise en place de la structure, génèrent une dépense supplémentaire de CHF 100'000.- pour la première année. Par ailleurs, il faut noter que la gestion du jardin d'enfants Gaspard et Trotinettes sera également reprise par la future direction de la crèche, tout en conservant son personnel et les modalités actuelles.

Route communale : augmentation de CHF 114'555.- due essentiellement à l'engagement d'une personne supplémentaire au service des routes et des espaces verts pour renforcer l'équipe. Dans le cadre de l'organisation et du développement des tâches attribuées à ce service, le responsable, au bénéfice de nouvelles compétences, se voit attribuer de nouvelles responsabilités un peu plus administratives, lui demandant davantage de temps pour la gestion des nouveaux projets.

Plan des investissements 2023 :

Pour rappel, le plan des investissements n'est pas soumis au vote du Conseil municipal, mais sa présentation a pour but d'informer des intentions de la Mairie en matière de développement communal. Le plan des investissements ne constitue pas une autorisation de dépense et chaque projet doit faire l'objet d'une demande de crédit d'investissement qui requiert l'approbation du Conseil municipal. En 2023, un crédit des investissements du patrimoine administratif a été formé pour un montant de CHF 9'369'100.-, qui se répartit sur les projets suivants :

- Fin des travaux de la construction de la crèche et réaménagement de la zone sportive.
- Projet de transformation et d'aménagement de la Ferme de la culture.
- Projet d'agrandissement et de construction d'un nouveau bâtiment scolaire.
- Projet d'aménagement d'axes pour la mobilité douce et d'une passerelle sur la Drize.
- Projet d'aménagement des voies publiques liées à la nouvelle ligne de bus.

Le tableau qui se trouve dans le document est un recensement des investissements prévisibles en 2023-2030 et permet une vision plus globale des projets de ces prochaines années.

Tous ces documents sont en cours de finalisation et vont être transmis à la Commission Finance, qui siègera le mercredi 2 novembre 2022. À ce moment, l'Exécutif répondra aux questions.

Mme la Présidente le remercie pour la présentation et demande s'il y a des questions.

Questions

M. Truan indique à Mme M. Reymond-Dorsay qu'il répondra à toutes les questions en lien avec la présentation à la séance de la Commission Finance.

6. Projets de délibérations :

6.1. Projet de délibération D249 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 63'000.- destiné à financer l'achat d'un véhicule électrique pour le service des espaces verts et voirie

Mme la Présidente passe la parole à Mme Reymond-Dorsay.

Rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 3 oct. 2022 :

Mme Reymond-Dorsay donne lecture du rapport (cf. Annexe 1).

Vote de la délibération :

En l'absence de remarques, Mme la Présidente donne lecture de la délibération D249 :

vu la nécessité, compte tenu du mauvais état du véhicule actuel qui est hors service, et que sa réparation représenterait des coûts trop élevés,

vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructure du 3 octobre 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

1. *D'approuver l'achat d'un véhicule électrique, modèle GOUPIIL, destiné au service la voirie et des espaces verts, dont le coût total, équipement compris, s'élève à CHF 63'000.-*
2. *De comptabiliser ce montant sous la rubrique 61.31.*
3. *D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 63'000.-*
4. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

Mise au vote, les membres du Conseil municipal acceptent la délibération D249 à l'unanimité.

6.2 Projet de délibération D250 : Constitution d'une servitude d'usage sur la parcelle n° 10861 propriété de l'église protestante et versement d'une indemnité

Mme la Présidente cède la parole à M. de Weck.

Rapport de la commission Finance, sécurité et règlement du 5 oct. 2022 :

Tout d'abord, M. de Weck aimerait adresser ses vifs remerciements à Mme Menu, qui lui a remis les documents permettant la rédaction de ce rapport. Il salue sa célérité et sa disponibilité. Il donne lecture du rapport (cf. Annexe 2, point 1).

Vote de la délibération :

En l'absence de remarques, Mme la Présidente donne connaissance de la délibération D250 :
vu les articles 30, alinéa 1, lettre k), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le projet de réaménagement de la zone sportive et de la modification du tracé du chemin Lullin approuvé par le Conseil municipal le 17 mai 2021 (délibération D227),

vu le projet d'acte de Maître Costin van Berchem, notaire, et le plan de servitude annexé,

vu le rapport de la commission Finances, sécurité et règlement du 5 octobre 2022

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

- 1. D'approuver la constitution, au profit de la Commune de Troinex, d'une servitude d'usage à destination d'aménagement public et passage public à pied et véhicules sur la parcelle no 10861 propriété de l'Eglise protestant de Genève, selon le projet d'acte de Maître Costin van Berchem, notaire, et le plan de servitude annexés.*
- 2. D'approuver le versement d'une indemnité unique de CHF 250'000.- à verser à l'Eglise protestante de Genève pour l'octroi de cette servitude d'usage.*
- 3. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 255'000.- destiné à financer l'indemnité prévue au point 2 ainsi que les frais, débours et honoraires liés à cette opération, estimés à CHF 5'000.-.*
- 4. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 5. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 255'000 au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.*
- 6. De charger le Maire et un de ses adjoints de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.*

Mise au vote, les membres du Conseil municipal acceptent la délibération D250 à l'unanimité.

6.3 Projet de délibération D251 : Constitution d'une servitude de passage public sur la parcelle n° 11325, propriété de 3N Investissements SA

Mme la Présidente cède la parole à M. de Weck.

Rapport de la commission Finance, sécurité et règlement du 5 oct. 2022 :

M. de Weck donne lecture du rapport (cf. Annexe 2, point 2).

Mme la Présidente le remercie et ouvre le débat.

Questions / remarques :

M. Calame estime que la commune peut se réjouir de la création de ces servitudes, notamment celle qui permettra le passage Nord-Sud/Sud-Nord reliant ainsi les quartiers importants de la commune. Cette servitude est profitable à tout le monde. Il formule deux remarques minimales sous forme de regret. Tout d'abord, en 2017 la société 3N Investissements SA s'était engagée à ce que les deux chemins du Parc des Crêts soient accessibles et fassent l'objet d'une servitude, par la voix de Me Gilliéron, avocat et administrateur. Or, le projet de servitude présenté ce soir et voté en Commission Finance, rend le chemin Jean-Jacques Asper inaccessible, car il n'est pas inscrit en servitude sur sa totalité. On constate alors qu'il y a une petite perte par rapport aux engagements qui ont été tenus il y a 5 ans. Aujourd'hui, 5 ans sont passés et les projets ont évolué, mais le tracé du chemin est resté le même. Ce point fait rebondir M. Calame sur sa deuxième remarque. En effet, le dossier a été suivi très longtemps par la Commission Urbanisme, néanmoins il est dommage que celle-ci n'ait pas pu prendre connaissance de l'établissement de ces servitudes en amont au passage du dossier en Commission Finance, car de nombreuses discussions ont eu lieu en Commission Urbanisme ces dernières années autour de la question du Parc des Crêts. Malgré ces deux petites remarques formulées, la commune ne peut que se réjouir de l'existence de cette servitude presque actuelle et de la suivante.

M. Berthet comprend que la servitude n°2 ne sera qu'effective que lorsque la commune aura l'autorisation de traverser le ruisseau du fond et il imagine que cette possibilité ne se fera qu'avec accord du propriétaire du terrain de l'autre côté. Il demande si la Mairie a reçu l'accord de principe du propriétaire.

M. le Maire répond par la négative à la question de M. Berthet. Ce passage est lié à ce projet Synergie. M. le Maire a posé la question à M. Pictet, à savoir s'il est d'accord de le faire quand même et ce dernier n'était pas contre. Et si rien ne se fait de l'autre côté, il n'a pas envie d'avoir cette passerelle s'il y a un chien sur cinq familles. D'ailleurs, M. Pictet est en train de se battre pour que les chiens aillent sur le champ d'à côté. Donc, le projet Synergie prévoyait de renaturer le marais depuis la route de Troinex jusqu'à la passerelle. La partie sur Troinex sera renaturée depuis Troinex jusqu'à de l'autre côté de la route pour canaliser les piétons et chiens. La commune a fait tout ce qu'elle a pu au niveau de ses ressources, à part d'envoyer des APM de Veyrier, car c'est du côté de Veyrier. En outre, certains citoyens ont fait des pétitions, comme celle des DCMI, c'est-à-dire déposer les gravats non pollués des constructions genevoises. C'est toujours en discussion. Quant à la demande d'autorisation, elle est en attente dans les services.

Pour M. Berthet, il semblerait que la DCMI ne verra pas le jour avant un bon nombre d'années. En revanche, cette servitude permettrait d'avoir une liaison de mobilité douce en dehors de la route de Troinex pour rejoindre Pinchat et Carouge. Et c'est en termes de mobilité douce que c'est important pour les Troinésien.nes. M. Berthet a cru comprendre, en discutant avec M. Pictet, qu'il est possible d'avoir des connexions entre la DCMI et le projet Synergie de mobilité douce. Pour M. Berthet, il est important que la commune de Troinex prenne contact plus formellement avec M. Pictet et la commune de Veyrier concernant le tracé. Et il paraît urgent de faire quelque chose de décent pour les vélos, car la route de Troinex devient de plus en plus dangereuse, ainsi incompatible avec l'évolution de la mobilité douce dans le canton de Genève. Il s'agit-là d'une alternative qui paraît crédible et facilement réalisable, mais il faut effectuer des démarches plus formelles dans ce sens. La nouvelle ligne de bus 49 est certes très importantes pour les habitants du Parc des Crêts pour rejoindre le Bachet-de-Pesay, néanmoins M. Berthet pense que cette servitude-là est très importante.

M. le Maire rappelle qu'il incombe à la commission dont M. Berthet est membre, d'aller convaincre la commission de Veyrier concernée et souligne qu'au niveau des Magistrats, le travail a été fait. M. le Maire ne peut évidemment pas forcer les Magistrats de Veyrier de renaturer. Et effectivement il faut négocier avec M. Pictet. Depuis 2015, la Mairie est convaincue de l'importance du passage et elle a fait ce qu'elle a pu dans ce sens. Puis, la commune de Veyrier ne veut peut-être pas en raison de la DCMI et garder cela pour les Grands-Esserts. Par ailleurs, il y a une pétition contre cette DCMI tant des habitants de Troinex que ceux de Veyrier. Tout est un peu lié.

Mme la Présidente demande à M. Berthet de recentrer le débat sur les servitudes. En l'absence d'autres remarques, elle donne lecture de la délibération D251 :

vu les articles 30, alinéa 1, lettre k), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la demande de la commune de Troinex à autoriser le passage du public dans le quartier du Parc des Crêts en construction, sur la parcelle no 11325,

vu le projet d'acte de Maître Laurent Brechbühl, notaire, et le plan de servitude annexé,

vu le rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 5 octobre 2022

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

- 1. D'approuver la constitution, au profit de la Commune de Troinex, d'une servitude de passage public à pied et à vélo sur la parcelle no 11325 propriété de 3N Investissements SA, selon le projet d'acte de Maître Laurent Brechbühl, notaire, et le plan de servitude annexés.*
- 2. D'approuver la prise en charge, dès la prise de possession des surfaces grevées, des frais d'entretien qui seront inscrits chaque année au budget de fonctionnement de la commune.*
- 3. De prendre acte que les frais, débours et honoraires de la présente opération sont supportés par 3N Investissements SA.*
- 4. De charger le Maire et un de ses adjoints de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.*

Mise au vote, les membres du Conseil municipal acceptent la délibération D251 à l'unanimité.

6.4 Projet de délibération D252 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 290'000.- destiné à financer l'installation de panneaux solaires sur la toiture de la salle des fêtes

Mme la Présidente cède la parole à Mme Latour.

Rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 12 sept. 2022 :

Mme Latour donne lecture du rapport (cf. Annexe 3).

En l'absence de remarques, Mme la Présidente donne lecture de la délibération D252 :

vu le projet de l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes présenté à la commission Développement durable et infrastructures,

vu la proposition de l'entreprise Soltis, avec des panneaux solaires espagnols,

vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 12 septembre 2022, conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

Le Conseil municipal décide

- 1. D'approuver les travaux de l'installation de panneaux solaires photovoltaïque de l'entreprise Soltis avec des panneaux solaires espagnols sur la toiture de la salle des fêtes.*
- 2. D'ouvrir à cet effet un crédit d'engagement de CHF 290'000.- destiné à financer ces travaux. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la commune.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 290'000 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.*

Mise au vote, les membres du Conseil municipal acceptent la délibération D252 à l'unanimité.

7. Propositions individuelles et questions

Renaturation de la Drize à Collonges-sous-Salève

Mme Latour indique que la commune en France voisine proche de Troinex est en train de renaturer la Drize, les grues sont déjà présentes et font reculer l'occupation d'un terrain qui s'est étendu de plus en plus vers le chemin d'Evordes. Mme Latour demande aux membres de l'Exécutif, s'ils sont au courant et s'ils ont pris langue avec la commune française voisine, pour éventuellement profiter des engins de travaux sur place et renaturer du côté de Troinex.

M. le Maire affirme être au courant et avoir pris langue avec la commune voisine qu'est Collonges-sous-Salève. Le nouveau Maire de cette commune a été invité à plusieurs reprises, et notamment en lien avec la passerelle pour la mobilité douce. L'Exécutif a rencontré le Maire de la commune française voisine, avec le service eau et environnement, qui gère les ruisseaux. Avec la sécheresse et la remise en eau, la Suisse débite ses cours d'eau toutes les deux heures. La Mairie a déjà fait une séance avec le service pour connaître les chiffres qu'il possède. A ce sujet, il semblerait qu'il n'y a pas de pompage sur la Drize, mais du pompage un peu à droite et à gauche, qui enlève quelques débits de la Drize. Une coordination se met en place. Enfin, s'agissant de l'autre côté de la Drize, c'est toujours délicat de traiter le sujet. Pour les travaux, M. le Maire n'a pas le souvenir d'avoir eu vent de cela. Il demande confirmation à M. Niederhauser.

M. Niederhauser confirme que la Mairie de Collonges-sous-Salève n'a pas parlé de travaux en particulier. Il signale que la situation de la Drize est différente à Troinex au niveau de son aspect naturel comparé à Collonges-sous-Salève où il y a eu une assez forte urbanisation. Du côté de la Drize aux Evordes, la renaturation n'est pas indispensable comme à Collonges-sous-Salève.

De plus, de l'autre côté de Collonges-sous-Salève, il y a la commune de Bardonnex, ce n'est pas à hauteur de Troinex.

Mme Latour ajoute que la commune française voisine créé aussi un bassin de rétention d'une taille importante, peut-être du type moitié bassin de rétention moitié biotope.

M. le Maire va se renseigner. Il explique qu'il y a 3 ans, les pêcheurs des Genève avaient sorti les truites, car il y avait eu un problème et les truites n'avaient plus assez pour la brasse. Puis cette année le courant est devenu plus rapide, donc ils ne voulaient pas refaire l'opération, car les truites ne pouvaient pas remonter. Donc, il a été décidé de ré-alimenter avec de l'eau potable. Dernièrement, le mécanisme a été arrêté et à suite de contrôles effectués, il a été constaté l'impressionnante quantité de truites dans la Drize. Cela a bien fonctionné. En définitive, toute la partie sur Troinex est naturelle et protégée. L'Etat est très intéressé par tout cela et par l'augmentation du débit de la Drize, car pour rappel, la Drize va se rouvrir du côté du Bachet-de-Pesay. Ainsi, tout le monde est très attentif à la Drize. La Mairie va se renseigner.

Retrait du GIAP

M. Annen évoque ce que tout le monde a pu lire dans la Tribune de Genève, soit que les communes de Cologny et de Chêne-Bougeries ont décidé de se retirer du GIAP pour mettre en place une structure spécifique à leurs communes. La discussion est la même dans la commune de Veyrier. M. Annen demande si la commune de Troinex remet en question son partenariat avec le GIAP et le rapport qualité/ coûts critiqué notamment par la commune de Cologny, car le prix augmentait selon le nombre d'enfants qui augmentait chaque année.

M. le Maire explique que la Mairie n'a pas reçu de retour négatif sur le GIAP, qui pourrait amener à ce type de questionnement. En outre, considérant la petite taille de la commune de Troinex, si un nouveau dispositif spécifique à la commune est mis en place, cela coûterait beaucoup plus cher. À titre personnel, M. le Maire n'aimerait pas prendre exemple sur la commune de Chêne-Bougeries. Si cette dernière souhaite faire mieux et qu'elle a les moyens, ce n'est pas le cas de Troinex. Enfin, il faut faire attention à ces partenariats et ne pas partir dans son coin chaque fois qu'il y a un problème.

M. Truan ajoute que deux, trois communes se sont retirées du GIAP, il reste encore une quarantaine de communes adhérentes. De plus, comme l'a dit M. le Maire, la commune n'est pas insatisfaite de son partenariat avec le GIAP. Puis, aujourd'hui ce n'est pas une priorité pour la commune de questionner le GIAP, il faut tout d'abord absorber l'installation de la crèche et les autres projets en cours avant d'envisager d'autres questions sur des sujets qui ne sont pas problématiques en ce moment.

M. Annen demande comment se divise l'enveloppe budgétaire dédiée au financement du GIAP.

M. Truan précise que ce sont CHF 10.- par enfant pour les communiers.

M. Niederhauser ajoute que le financement est au *pro rata* de la population.

M. le Maire a également lu dans le journal que ceux qui défendent le GIAP estiment que celui-ci procède par équité, en prestant le même service dans tout le canton. Par ailleurs, si les communes estiment que le GIAP ne fonctionne pas bien, elles doivent travailler conjointement, trouver une solution au problème et ne pas sortir du GIAP.

Terrain de basket de l'école

Mme Latour a été approchée par des mamans d'élèves qui lui ont permis de prendre connaissance de la lettre de M. Zbinden, directeur de l'école. Sa lettre a été envoyée aux parents d'élèves pour les saluer à la rentrée scolaire et leur expliquer les changements. Deux points sont intéressants. Premièrement, les camps et sorties scolaires à Genève sont désormais gratuits pour les élèves et la moitié du montant est à la charge des communes. Deuxièmement, le directeur rappelle le règlement de la fréquentation du préau (excluant les trottinettes, vélos, etc). Il se trouve que le terrain de basket du préau est utilisé comme parking en permanence, c'est-à-dire pas seulement aux heures de pointe et de dépôt. Le terrain de basket sert de parking pour les habitants.

Mme Latour a été interpellée à ce sujet par des parents d'élèves qui aimeraient de la cohérence entre l'utilisation du terrain de basket par les voitures et le règlement interdisant l'accès du préau aux trottinettes et aux vélos.

Pour M. le Maire, le terrain de basket n'est utilisé que lors de la dépose des enfants. La Mairie renverra les APM pour vérifier.

Mme Latour précise que le terrain de basket sert également de stationnement la nuit. Puis, même pour la dépose, il est dommage de le faire sur le terrain de basket, où les trottinettes et les vélos sont bannis.

M. Truan rebondit sur la gratuité des camps et sorties scolaires et précise qu'il y a encore des négociations en cours entre le DIP et l'ACG sur la façon de financer. Pour le moment, le budget 2023 n'en tient pas compte.

Mme Latour rappelle qu'il s'agit d'une communication du directeur dans sa lettre. M. Truan n'a aucune précision à apporter.

M. Calame abonde dans le sens de Mme Latour. Le problème est surtout dans la dépose, car la nuit l'utilisation du terrain de basket comme parking ne met personne en danger. En revanche, chaque matin les parents en retard font fi de toutes les mesures de sécurité pour déposer les enfants de manière rapide. Depuis 2017, M. Calame dit qu'il faut fermer cette zone le matin en excluant toute dépose. En effet, le matin ce sont 100% des enfants de l'école qui arrivent en même temps et rendent le trafic important. C'est un miracle qu'il n'y ait toujours pas eu d'accident. C'est pourquoi, il est temps que la Mairie mette fin à cela.

M. Berthet ajoute que la salle communale possède un parking prévu pour la dépose. Il propose d'interdire aux parents d'élèves de prendre ce chemin et de les reconduire vers la salle communale pour déposer les enfants. Le projet de la salle communale le prévoyait, il faut le mettre en place.

M. Annen propose que le sujet soit renvoyé en Commission Urbanisme.

M. Rüttiman est du même avis.

M. le Maire abonde dans le même sens, le renvoi en commission est la meilleure solution.

M. de Weck estime que pour réveiller le dossier, il est bien de le renvoyer en commission. Il faut tout de même faire appel aux APM et les envoyer sur place.

M. Calame considère que le travail en commission doit être fait, mais cela prendra du temps. Entretemps, l'Exécutif pourrait prendre une mesure d'urgence pour agir dès maintenant, avant qu'un accident ne survienne et dans l'attente du rendu du travail fait en commission.

M. le Maire propose de faire un vote de principe.

Mme la Présidente considère la proposition de renvoi à la Commission Urbanisme intéressante, avant que l'Exécutif ne prenne une décision.

Mme Hirsch signale qu'une mesure urgente ne peut qu'être accompagnée de communications. Donc l'urgence prend aussi du temps et dans l'intervalle la commission peut se mettre au travail pour trouver des solutions pour accompagner le changement.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance à 21h29.

La Présidente :

La Secrétaire :

Christine Tomassi

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :

Annexe 1

Rapport de la commission Développement durable et infrastructures concernant l'achat d'un véhicule électrique pour le service de la voirie afin de remplacer le véhicule existant

Lors de notre dernière séance de la commission « **Développement durable et infrastructures** » tenue le 3 octobre dernier, voici la présentation et les explications de Monsieur Laurent Charrière, responsable du service des routes et des espaces verts communal en vue de l'achat d'un véhicule de remplacement pour la commune de Troinex, à savoir :

- Le véhicule Piaggio, dont le prix initial était de 41.000CHF, a maintenant 12 ans d'âge.
- Depuis 2021 il est hors service : sa batterie ne tient pas plus d'une demi-journée, l'arrière de la carrosserie est fissuré et il a fait l'objet de trois visites techniques en 2021 plus précisément (batteries, roulements avant, ridelle arrière, coûts des réparations). Il est donc temps de le renouveler.
- Divers véhicules avec options identiques ont été étudiés, à savoir pont basculant, une citerne d'arrosage de bonne capacité au vu des étés précédents, un véhicule électrique qui ne fait pas de bruit et finalement un véhicule du même gabarit que le Piaggio.

Ces critères en tête Laurent Charrière et son équipe ont étudié et essayé trois véhicules à savoir :

L'ADDAX : Belgique, garage du Rhône (Satigny), prix catalogue sans option (40.365 CHF) avec options et rabais (61.500 CHF)

Le STAMA : Danemark, Bernard Frei (Perly) prix catalogue sans option (54.240 CHF) avec options et rabais (68.660 CHF)

Le GOUPIL : France, Chalut Green Service (Jussy) prix catalogue sans option (42.900 CHF) avec options et rabais (62.856 CHF)

Après essais, études et concertation avec ses collaborateurs le choix s'est porté sur **Le GOUPIL** car ce dernier :

- Peut rouler sans portes à l'avant, portes que l'on peut enlever et remettre soi-même si nécessaire
- A une grosse capacité d'arrosage avec bac en plastique
- Possède un moteur électrique
- Possède un pont basculant
- Offre un service après-vente
- Possède une recharge électrique d'une capacité de 110 et 130 km, soit rechargeable 1 fois par semaine
- A une garantie sur les batteries de 7 ans au lieu de 5 ans pour les deux autres marques

Au vu des arguments des explications de Monsieur Laurent Charrière, la commission a voté à l'unanimité pour l'achat de ce GOUPIL à raison de 62.856 CHF toutes options comprises et propose au Conseil Municipal de faire de même en approuvant le crédit de CHF 63'000.- qui vous est soumis ce soir.

Karen Reymond-Dorsay, rapporteure

Conseil municipal de Troinex : rapport de la Commission des finances, sécurité et règlements : constitution de deux servitudes au bénéfice de la commune de Troinex

Rapporteur : Bertrand de Weck (V)

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Dans sa séance du mercredi 5 octobre 2022, votre commission a examiné deux propositions de constitution de servitudes au bénéfice de la Commune de Troinex. L'une porte sur le projet de constitution d'une servitude d'usage sur la parcelle n° 10861, propriété de l'Eglise Protestante de Genève (EPG), et l'autre sur le projet de constitution d'une servitude de passage public à pied et à vélo sur la parcelle n° 11325, propriété de 3N Investissements SA.

Ces deux objets sont traités successivement dans ce rapport.

1. Projet de constitution d'une servitude d'usage sur la parcelle n° 10861 propriété de l'Eglise Protestante de Genève (EPG) et octroi d'une indemnité à l'EPG

La création d'une crèche, d'un restaurant et le réaménagement de la zone sportive ont pour conséquence une modification du tracé du chemin Lullin. Pour ce faire, il est nécessaire que la Commune dispose d'une surface supplémentaire, actuellement propriété de l'Eglise protestante de Genève (EPG).

Suite aux négociations menées entre la Mairie et l'EPG, il a été convenu de constituer une servitude d'usage à destination d'aménagements publics, passage public à pied et véhicules sur la parcelle [10'810] qui s'exerce sur l'assiette de couleur bleu au plan de servitude ci-dessous.

Plan



Conditions d'octroi de la servitude

La constitution de cette servitude d'usage a lieu contre une indemnité unique et forfaitaire de 250'000 chf (deux cent cinquante mille) [327 m² en zone 5 x 750 chf = 245'250 chf, arrondi à 250'000 chf] que la Commune de Troinex s'engage à verser directement à l'EPG. Les droits, émoluments, frais et honoraires de l'acte, y compris les frais de géomètre d'environ 5'000 chf, sont à charge de la Commune de Troinex.

La Commune de Troinex étant exonérée des impôts directs et l'opération poursuivant un but d'utilité publique, elle requiert l'exonération des droits d'enregistrement immobiliers de vente légalement à sa charge. Elle bénéficie en outre de l'exonération des émoluments du Registre foncier conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Observations des commissaires

Un.e commissaire préconise que des places pour personnes avec handicap soient prévues dans le parking accessible. La Mairie en prend bonne note.

Un.e commissaire demande pour quelle raison la parcelle ne fait pas l'objet d'une vente plutôt que d'une servitude. La Mairie répond que l'EPG ne souhaite pas vendre afin de conserver les droits à bâtir existants, qui peuvent ainsi être reportés sur le reste de la parcelle.

Un.e commissaire demande si c'est également une volonté de l'EPG d'avoir une indemnité unique, plutôt qu'un paiement échelonné sur plusieurs années. La Mairie répond par l'affirmative.

Vote de la commission

Au bénéfice de ces explications, la commission a accepté à l'unanimité la constitution de cette servitude avec l'octroi d'une indemnité de 250'000 chf et elle vous invite à en faire de même.

* * * * *

2. Projet de constitution d'une servitude de passage public à pied et à vélo sur la parcelle n° 11325 propriété de 3N Investissements SA

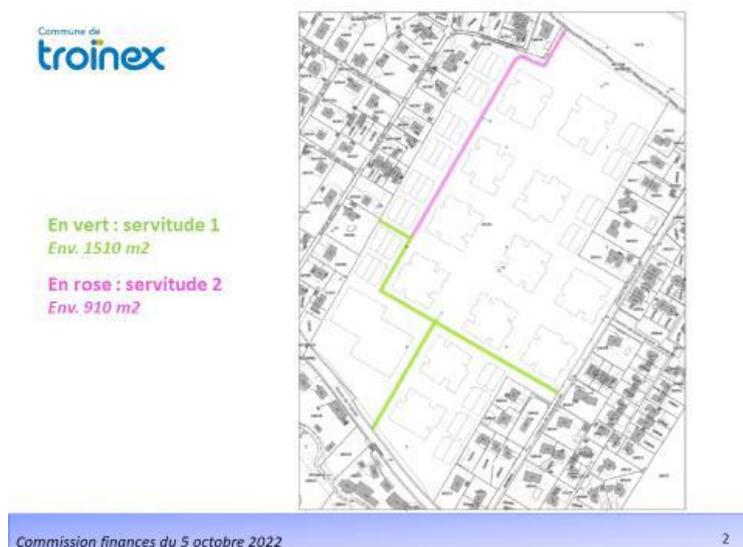
Dans la perspective de permettre la création d'un réseau de mobilité douce entre les quartiers de Sous-le-Crêt, du Parc des Crêts et des Crêts, situés sur le versant nord de la route de Troinex, il est constitué, au profit de la Commune de Troinex, à charge de la parcelle 11325 de Troinex, une servitude de passage public à pied et à vélo.

Cette servitude s'exercera :

- sur la zone du fond servant selon l'assiette figurée par une teinte **verte** sur le plan de servitude, passage **1** [voir plan ci-dessous], étant convenu que sur cette section les piétons et cyclistes pourront emprunter l'intégralité du passage figuré en vert qu'à partir du moment où les travaux de construction des immeubles à édifier sur la parcelle 11325 de Troinex auront été entièrement achevés ;

- sur la zone du fond servant selon l'assiette figurée par une teinte **rose** sur le plan de servitude, passage **2** [voir plan ci-dessous], étant convenu que sur cette section les piétons et cyclistes pourront emprunter l'intégralité du passage figuré en rose dès le moment où l'Office des autorisations de construire aura délivré une autorisation de franchissement du ruisseau, autorisation en force, tout recours écarté.

Plan



Conditions d'octroi de la servitude

Les surfaces grevées sont destinées exclusivement au passage des piétons et vélos, à l'exclusion de véhicules deux roues munis de moteurs thermiques.

Les zones grevées seront aménagées par le propriétaire du fond servant, à ses frais, risques et périls. La Commune de Troinex prendra possession des surfaces grevées et en aura l'usage, en tant que passage public à compter du 1^{er} janvier 2025. S'agissant du tronçon figuré sur le plan de passage 2, la Commune de Troinex en prendra possession dès qu'un franchissement aura été effectivement construit.

La présente servitude comporte l'obligation, pour le propriétaire du fond grevé, de laisser en permanence le libre passage pour les piétons et les vélos, sur toutes les surfaces grevées.

La Commune de Troinex assumera l'entière responsabilité juridique des surfaces grevées pour tout dommage pouvant survenir sur ce passage public pour piétons et vélos, cela à la décharge complète du propriétaire du fond grevé.

La Commune de Troinex assumera l'entretien, le nettoyage, le déblayage, le déneigement, l'éclairage et la réfection éventuelle du revêtement de ces passages publics pour piétons et vélos. Cet entretien sera à la charge de la commune, qui conclura une convention avec le prestataire des entretiens des espaces extérieurs du Parc des Crêts, à savoir la société Urbagestion, qui mandatera à son tour une entreprise pour effectuer le travail. Les frais d'entretien, qui devront être prévus au budget dès 2025, sont estimés à environ 12'000 chf par année pour la servitude n° 1 et 10'000 chf par année pour la servitude n° 2.

Tous les droits, frais d'actes et honoraires (notaire, géomètre) pour la constitution de la servitude seront pris en charge par 3N Investissements SA.

La présente servitude est incessible.

Observations des commissaires

Un.e commissaire souligne que les promoteurs 3NI font preuve de fair-play en octroyant ces servitudes, sans indemnités et en prenant en charge les frais d'actes notariés et souhaite savoir quelles seraient les conséquences si les propriétaires changent de prestataire pour l'entretien de la parcelle. La Mairie répond que cette éventualité n'a pas été envisagée. Une convention sera signée avec la société en charge de l'entretien pour une période encore à déterminer. Il existe effectivement un petit risque de devoir renégocier le montant des frais d'entretien à l'avenir. Il est mentionné dans le projet d'acte que la commune est libre de choisir un autre prestataire. A ce stade, il n'y a volontairement aucun montant pour l'entretien mentionné dans l'acte et donc dans la délibération. Un.e commissaire souhaite que la Mairie évalue et prenne en considération ce risque.

Il est relevé que la constitution de ces servitudes a pour but d'assurer une sécurité juridique assurant à l'avenir le libre passage sur les voiries concernées par cette servitude.

Un.e commissaire demande s'il ne faudrait pas inclure la servitude de passage en bordure de la propriété de l'avenue des Crêts 6, nouvellement acquise par la Commune, dans ce projet. La Mairie répond que cela se fera dans un deuxième temps, car il s'agit d'un autre projet.

Vote de la commission

Au bénéfice de ces explications, la commission a accepté la constitution de cette servitude à l'unanimité et elle vous invite à en faire de même.

Troinex, le 13 octobre 2022

Annexe 3

Rapport de la commission DDI du 12 septembre 2022 :

Vote d'un crédit pour le projet d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes

Contexte :

Une surface de 1000m² de toiture est actuellement prévue pour l'exploitation, cependant une partie complémentaire pourrait être ajoutée en cas de besoin.

La volonté de la Mairie est de travailler avec des entreprises locales qui utilisent des panneaux suisses ou européens.

Un appel d'offres sur invitation a été réalisé et 5 entreprises ont été contactées.

	Montants TTC	Origine des panneaux	Entretien
Soltis SA, Lausanne	253'245.-	Asie	1'470.-/an
Sunwatt SA, Chêne-Bourg	255'249.-	Asie	1'400.-/an
Soleol, Estavayer-le-Lac	287'000.-	Asie	2'130.-/an
Sun Technics, Rolle	299'453.-	Allemagne	200.- à 1'300.-/an
Prime Energie, Genève	317'287.-	Suisse	1'260.-/an
Variante demandée à			
Soltis SA, Lausanne :	270'430.-	Espagne	1'470.-/an

Après étude des 5 offres, la Mairie propose de retenir l'offre de la société Soltis SA, sur la base d'un meilleur rendement des panneaux espagnols par rapport aux panneaux [suisses] proposés par Prime Energy SA et d'un prix plus avantageux.

Par ailleurs, la mairie s'est renseignée sur le sérieux de l'entreprise Soltis SA et a reçu un retour positif.

S'ensuit une discussion au sein de la commission sur l'origine des panneaux suisses ou européens, et aussi sur l'implantation de Soltis SA dans le canton de Vaud et non à Genève.

Ainsi un 1er vote est proposé pour décider s'il faut donner préférence à la Société Prime Energy SA située à Genève, dont l'offre est la plus chère et qui propose des panneaux fabriqués en Allemagne.

Vote de la commission :

Voix pour 1
Voix contre 3
Abstentions 4

Le second vote concerne l'offre de la société Soltis SA, avec des panneaux espagnols et un crédit portant sur la somme de CHF 290 000 (une marge de CHF 19 600 est incluse) :

Vote de la commission :

Voix pour 7
Voix contre 0
Abstentions 2

Ainsi la commission DDI propose au Conseil Municipal de suivre son avis de voter à son tour le crédit de CHF 290 000 pour couvrir de panneaux solaires photovoltaïques les 1000m² de la salle des fêtes.

Fait à Troinex le 10.10. 2022

Rapporteure : Sabine Latour